



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

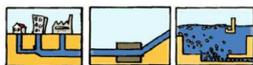
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	15
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	15
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	18
2.3.	Recettes	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	20
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	22
3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	23
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	24
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Montants financiers.....	25
4.2.	Etat de la dette du service	25
4.3.	Amortissements	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA SEILLE AVAL

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Communes adhérentes au Syndicat : BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, GOIN, LIEHON, LORRY-MARDIGNY, MONCHEUX, ORNY, PAGNY les GOIN, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY en SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : fin 2005 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 2009 Non

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2009*
- Date de fin de contrat initial : *31/12/2018*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2020*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 6
 - 1 - *Intégration des PR de Goin et Verny et de la station d'épuration de Goin et de son dégrilleur*
 - 2 - *Intégration du PR d'Alémont, de la step de Vigny et de son PR, du dégrilleur fin situé sur le réseau en amont de la station de Vigny. Définition du paramètre (TD) modifié dans la formule de révision des prix en raison du caractère saisonnier de l'élimination des boues.*
 - 3 - *Application dispositions nouveau régime de TVA – Modification article 60 contrat.*
 - 4 - *Intégration d'équipements nouveaux : 1 rhyzostep à Lorry Mardigny, 3 postes de relevage à Mardigny, 3 postes de refoulement à Lorry ; intégration des équipements dans l'inventaire et dans le renouvellement au titre du fond.*
 - 5 – *Prolongation du contrat*
 - 6 – *Prolongation du contrat*
- *Nature exacte de la mission du prestataire : affermage : curage, dépollution, gestion clientèle, assainissement autonome, traitement ou/et évacuation des boues, assistance technique, astreintes, collecte des eaux usées.*

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 130 habitants au 31/12/2019 (9 123 au 31/12/2018).

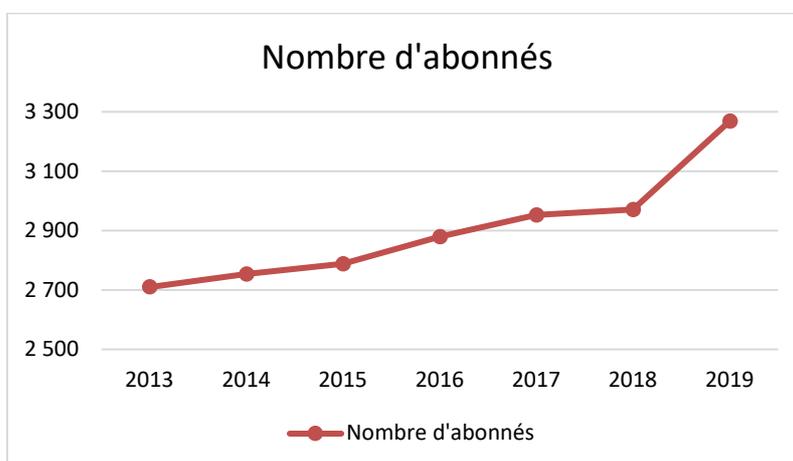
1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 269 abonnés au 31/12/2019 (2 971 au 31/12/2018).

Le nombre d'usagers augmente du fait de la prise en compte des 250 usagers de Lorry Mardigny qui n'étaient pas comptabilisés dans le rapport annuel 2018, alors que l'effluent collecté sur cette commune a bien été comptabilisé en 2018.



La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre d'habitants desservis 31/12/19	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en % (abonnés)
BUCHY	-	109	-	-
CHEMINOT	317	786	325	2,5%
CHERISEY	121	302	121	0,0%
GOIN	142	335	142	0,0%
LIEHON	-	113	-	-
LORRY-MARDIGNY	-	656	250	-
ORNY	141	369	146	3,5%
PAGNY LES GOIN	89	246	89	0,0%
POMMERIEUX	276	707	274	-0,7%
POURNOY-LA-GRASSE	280	616	283	1,1%
SAILLY-ACHATEL	-	293	-	-
SAINT-JURE	108	308	109	0,9%
SECOURT	-	204	-	-
SILLEGNY	242	474	253	4,5%
SILLY EN SAUNOIS	-	32	-	-
SOLGNE	459	1 171	461	0,4%
VERNY	655	2 057	672	2,6%
VIGNY	141	352	144	2,1%
Total	2 971	9 130	3 269	10,0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 269.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 41,68 abonnés/km au 31/12/2019. (37,79 abonnés/km au 31/12/2018).

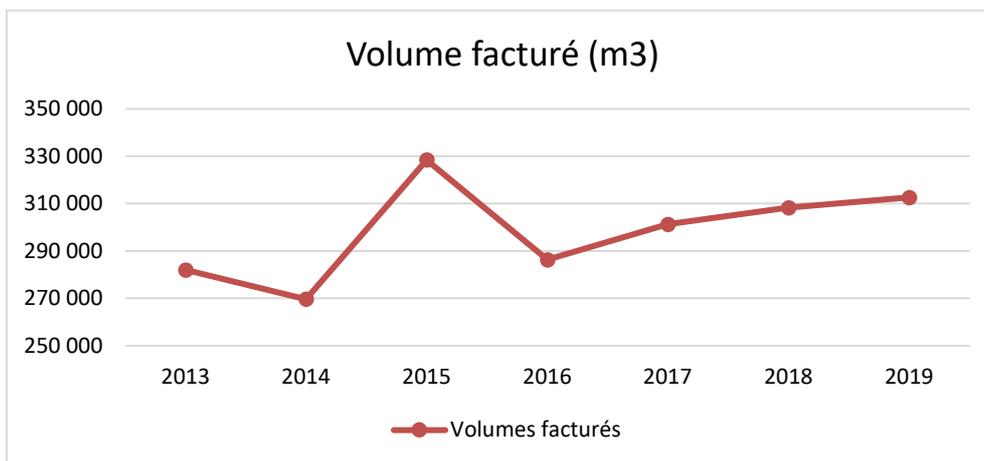
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,79 habitants/abonné au 31/12/2019. (3,07 habitants/abonné au 31/12/2018).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	308 269	312 607	1,41%
Abonnés non domestiques	-	-	
Total des volumes facturés aux abonnés	308 269	312 607	1,41%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 50,465 km de réseau unitaire hors branchements,
- 21,925 km de réseau séparatif d'eaux usées gravitaire hors branchements,
- 6,040 km de réseau séparatif d'eaux usées en refoulement

soit un linéaire de collecte total de 78,43 km (78,62 km au 31/12/2018, *évolution constatée dans le cadre de la mise à jour des plans par le délégataire*).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	POMMERIEUX	200 m3
Bassin d'orage	VERNY	235 m3
Bassin d'orage	STEP SOLGNE	310 m3

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Au 06/10/2020, le Délégué reste dans l'attente de la part de la Collectivité des courriers d'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement au titre de 2019 (sauf Pommérieux) afin de pouvoir les commenter.

STEU N°1 : rhizostep de Vigny
Code Sandre de la station : 025771502056

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/05/2011								
Commune d'implantation			VIGNY (57715)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			550								
Nombre d'abonnés raccordés			144								
Nombre d'habitants raccordés			352								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			170								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de février 2010								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE VIGNY					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		6		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
Pt		4		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		40			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	oui	3	90	13	85,9	2	96	0,7	95,3	1,4	-7,7

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Réponse de Veolia sur la conformité de la station : Pas de traitement du phosphore sur la station. Exigence de conformité : [Pt] ≤ 4mg/L ou rendement ≥ 40% (arrêté du 21/07/2015). La concentration de sortie en phosphore respecte l'exigence de conformité sur ce paramètre.

STEU N°2 : Saint Jure / Système d'épuration par percolation
Code Sandre de la station : 025761701821

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Infiltration par percolation								
Date de mise en service			30/08/2008								
Commune d'implantation			SAINT-JURE (57617)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			483								
Nombre d'abonnés raccordés			109								
Nombre d'habitants raccordés			308								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			95								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseau de VIGNY					
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90				
DCO	90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80				
MES	30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90				
NGL	10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80				
NTK	10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80				
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Non	3	93,8	11	92,7	2	97,3	23,3	-36,8	2,1	8,7

Réponse de Veolia sur la conformité de la station : 1 bilan sur l'année 2019

Exigence de conformité : [NGL] ≤ 10 mg/L ou rendement ≥ 80%, [NGL] entrée = 17 mg/L, [NGL] sortie = 23,25 mg/L

Concentration NGL liée à la concentration en NO₃ que la station ne permet pas de traiter

[N-NO₃] entrée = Non Mesuré (NM), [N-NO₃] sortie = 22 mg/L

Le rendement en NGL est négatif car effectué sur un seul bilan (précision des mesures de chaque paramètre influençant le résultat pour le NGL) et les formes de l'azote peuvent évoluer mais pas être éliminées au sein de la station.

[N-NO₂] entrée = NM, [N-NO₂] sortie = 1,049 mg/L, [NTK] entrée = 17 mg/L, [NTK] sortie = 1,2 mg/L

STEU N°3 : Station d'épuration de Solgne
Code Sandre de la station : 025765501296

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/2000											
Commune d'implantation		SOLGNE (57655)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1 633											
Nombre d'abonnés raccordés		461											
Nombre d'habitants raccordés		1 171											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		580											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Moince									
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		10				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
Pt		2				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2019		Oui		3	94,9	11,9	94,4	2,3	98,2	15,2	53,4	0,4	85,2

Réponse de Veolia sur la conformité de la station : 2 bilans sur 2019

25/03/2019 (bilan écarté car hors conditions normales de fonctionnement) : [N-NH₄] sortie = 0,034 mg/L

24/06/2019 : [N-NH₄] sortie = 0,29 mg/L

Exigence de conformité : [N-NH₄] ≤ 10 mg/L

La station est conforme sur le paramètre N-NH₄.

STEU N°4 : Rhizosphere de Cheminot
Code Sandre de la station : 025713701813

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de roseaux								
Date de mise en service			31/12/2007								
Commune d'implantation			CHEMINOT (57137)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			900								
Nombre d'abonnés raccordés			325								
Nombre d'habitants raccordés			786								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			256								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RIVIERE LA SEILLE					
Polluant autorisé		Concentration maximale moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	5	95,7	38	94,4	24	91,4	54,8	37,7	6,6	13,2

Réponse de Veolia sur la conformité de la station : 1 bilan sur l'année 2019

Exigence de conformité [DCO] ≤ 200 mg/L ou rendement ≥ 60%

[DCO] entrée = 680 mg/L

[DCO] sortie = 38 mg/L

La concentration de sortie en DCO est inférieure à la concentration maximale à respecter.

STEU N°5: Lagune de Pagny les Goin
Code Sandre de la station : 025753201817

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/05/2007								
Commune d'implantation			PAGNY-LES-GOIN (57532)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			230								
Nombre d'abonnés raccordés			89								
Nombre d'habitants raccordés			246								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			70								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE GOIN					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		200		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	3	93,3	20	83,3	2	95,7	10,9	35,9	1,1	45

STEU N°6: Rhizostep de Goin
Code Sandre de la station : 025725102136

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Rhizosphère								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			GOIN (57251)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			410								
Nombre d'abonnés raccordés			142								
Nombre d'habitants raccordés			335								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			212								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date mars 2014 <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE GOIN					
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	3	96,1	12	94	2	98	17,2	44,5	2,1	22,2

STEU N°7: Station d'épuration de Pommerieux
Code Sandre de la station : 025754701244

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/2000											
Commune d'implantation		POMMERIEUX (57547) (Orny, Cherisey, PLG, Verny, Sillegny, Coin sur Seille)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5 000											
Nombre d'abonnés raccordés		1 749 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)											
Nombre d'habitants raccordés		4 525 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2812											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur				RIVIERE LA SEILLE							
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
DCO		100				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2019		Oui		3	97,1	16,3	96	3,9	98,3	1,7	96	1	79,2

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Rhizosphère								
Date de mise en service			30/06/2016								
Commune d'implantation			LORRY MARDIGNY								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			800								
Nombre d'abonnés raccordés			250								
Nombre d'habitants raccordés			656								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			246								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration du 09/11/2012								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RU DES CREUX					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90	
DCO		85				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85	
MES		30				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK		10				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85	
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺		6				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85	
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	92,9	16	88,6	6	93,6	2,6	90,7	2,8	-47,4

Réponse de Veolia sur la conformité de la station : Le récépissé de déclaration de la station de Lorry-Mardigny ne prévoit pas de règle concentration et/ou rendement. A défaut c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui prévaut avec la règle concentration ou rendement.

1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.8.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en t produit brut	Exercice 2019 en t produit brut
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	---	
Système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	---	62
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	330	
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	---	
lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	---	0
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	1 008	1 008
Total des boues produites	1 338	1 070

1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	---	0,1
système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	---	-
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	12,2	13,1
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	---	
Lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	---	0
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	52,4	53,4
Total des boues évacuées	64,6	66,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service:	61,96 €	61,29 € au 1 ^{er} trimestre 61,55€ au 2 ^d semestre
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle dans un lotissement ⁽¹⁾	3 165 €	3 165 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle avec raccordement ⁽¹⁾	6 330 €	6 330 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	---	---
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,33 €/m ³	2,13 €/m ³
Autre :		_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	12,70 €	12,91 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7241 €/m ³	0,7364 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,2330 €/m ³	0,2330 €/m ³
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/05/2019 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 15/10/2019 effective à compter du 27/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement devenu Participation pour assainissement collectif et annule la délibération n°7-2019 du 24 avril 2019 intitulée « Déconnexion de fosse septique ».

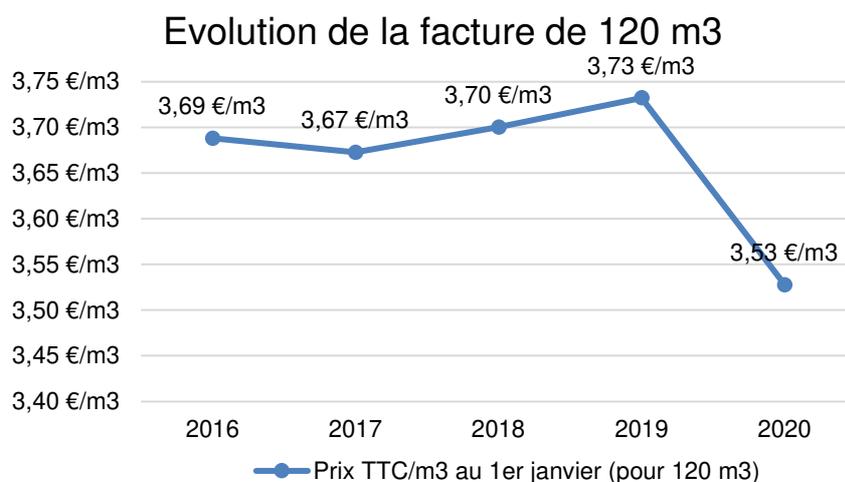
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	279,60	255,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	279,60	255,60	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	12,70	12,91	1,65%
Part proportionnelle	86,89	88,37	1,70%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	99,59	101,28	1,70%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0 %
VNF Rejet :	—	—	—%
TVA	40,72	38,49	-5,48%
Total	447,87	423,33	-5,48%
Prix €TTC au m³	3,73	3,53	-5,48%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	697 358,66	763 455,76	9,48%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	212 055,00	129 765,00	-38,80%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales	81 212,79	78 391,05	-3,47%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Primes épuration	37 486,00	39 461,00	5,27%
Total autres recettes	20 407,78		
Total des recettes réelles (sans les amortissements)	1 052 806,04	1 013 420,73	-3,74%

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 130 habitants au 31/12/2019 (9 123 au 31/12/2018).

En l'absence d'une exhaustivité des documents de zonage d'assainissement, le nombre total d'abonnés potentiels n'est pas défini.

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de NC % des abonnés potentiels (NC en 2018).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	_____	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	_____	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	_____	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		_____	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		_____%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	_____%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	_____%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	_____	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	_____	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	_____	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	_____	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
rhizostep de Vigny	100*	NC
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	100*	NC
Station d'épuration de Solgne	100*	NC
Lagune de Cheminot	100*	NC
lagune de Pagny les Goin	100*	NC
Station d'épuration de Pommerieux	100*	NC
Rhysostep de Goin	100*	NC
Lagune de Lorry-Mardigny	100*	NC

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'est pas connu. (Il était de 100 en 2018).

* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
rhizostep de Vigny	100*	100*
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	100*	0*
Station d'épuration de Solgne	100*	100*
Lagune de Cheminot	100*	100*
lagune de Pagny les Goin	100*	100*
Station d'épuration de Pommerieux	100*	100*
rhizostep de Goin	100*	100*
Lagune de Lorry-Mardigny	100*	100*

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 98,06 (100 en 2018).

* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Solgne :

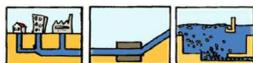
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		13,1

Station d'épuration de Pommerieux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	53,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		53,4

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	147 394,23	1 309 875,45
Montants des subventions en €	341 952,94	122 159,40
Montants des contributions du budget général en €	-	---

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

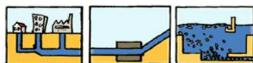
	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	233 133,09
	en intérêts	182 087,50

4.3. Amortissements



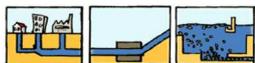
Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 392 683,01 € (387 009,51 € en 2018).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
SECOURT	1 145 047,00	1 173 320,00
SAILLY ACHATTEL	1 761 431,00	1 781 335,00
MONCHEUX	1 200 000,00	665 836,00
LOIVILLE	210 308,00	160 000,00

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
SECOURT	2018/2020	1 145 047
SAILLY ACHATEL	2018/2020	1 761 431
MONCHEUX	2020/2021	1 200 000
LOIVILLE	2020/2021	210 308
LIEHON ET BUCHY		100 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.
124 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (0 €/m³ en 2018).

En 2019, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 u / 1000 abonnés (P251.1).

En 2019, le taux de réclamations écrites (P258.1) est de 0,61 / 1000 abonnés.

Le taux d'impayés est de 0,78 %. Il correspond aux taux d'impayés au 31/12 de l'année 2019 sur les factures émises au titre de l'année précédente (0,83% en 2018).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 123	9 130
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	64,6	68,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,73	3,53
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %*	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	124

* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

D 201.0 : tous les usagers du périmètre desservi

D 201.1 : tous les usagers connectés au réseau

DBO5 : demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représentant la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique présente dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale) présents dans l'eau.

MES : on appelle matières en suspension les très fines particules en suspension (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...) qui donnent un aspect trouble à l'eau, (turbidité) et s'opposent à la pénétration de la lumière nécessaire à la vie aquatique. En trop grande quantité elles constituent donc une pollution solide des eaux.

NGL : C'est la somme en azote de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un prélèvement (azote gazeux exclu)

NTK : C'est la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'eau

NH₄⁺ (ammonium) : L'azote ammoniacal est souvent le principal indicateur chimique de pollution directe d'une eau de rivière à l'aval d'un rejet polluant

PT : phosphore organique + phosphore minéral

ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



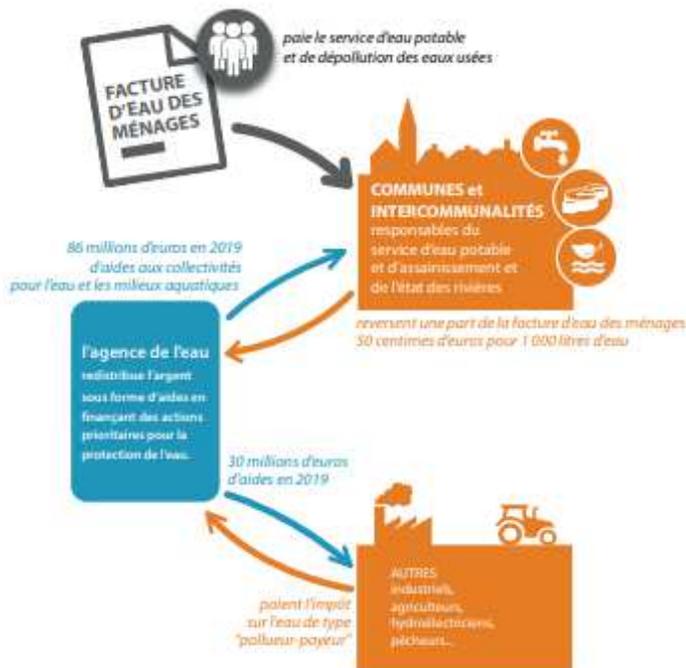
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1067 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimpermeabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.



Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**



**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



LES
AGENCES
DE L'EAU

**EN
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...